

SHALSHELET NEWS



Chabbat ^{ת"ב}

Ki Tissa

3 Mars 2018

16 Adar 5778

La Parole du Rav Brand

L'impôt vu du ciel

A la fin de la Méguila, il est écrit : « A'hachvéroch a instauré un impôt sur la terre et les îles..., et toute la puissance de Mordékhaï et comment le roi l'a agrandi sont consignés dans les livres de Chroniques de Mède et Perse, car Mordékhaï était le vice-roi grand pour les juifs et agréable pour ses frères, il cherchait le bien pour son peuple et il parla pour la paix de toute sa descendance », (fin Esther). Pourquoi la Méguila raconte l'imposition de ces impôts, l'inscription dans les livres Perses et le fait que Mordékhaï cherchait le bien de son peuple ? En fait, le livre d'Ezra rapporte, que Koréché, le roi qui précéda A'hachvéroch, permit aux juifs de reconstruire le Temple. Mais les samaritains à Jérusalem l'effrayèrent, en lui disant que cette construction aura comme conséquence que les juifs de Jérusalem ne payeront plus les impôts aux rois Perses : « Que le roi sache donc que, si cette ville est rebâtie et si ses murs sont relevés, ils ne paieront ni tribut, ni impôt, ni droit de passage, et que le trésor royal en souffrira », (Ezra, 4,12). Koréché retira alors la permission. A'hachvéroch pour sa part, lorsque Esther entra au palais, il lui proposa « jusqu'à la moitié du royaume », ce qu'il voulait en réalité dire : « jusqu'à la moitié », sauf la construction du Temple (Méguila 15b). Lorsque il s'aperçut qu'elle était juive, il craignit sans doute sa reconstruction, et instaura alors immédiatement un impôt ; Mordékhaï de toute évidence, l'engrangea honnêtement. Bien qu'A'hachvéroch ne chercha certainement pas le bien des juifs à travers cette nouvelle formule d'imposition, cette taxe finira par être bénéfique.

Comment ?

Après la mort du roi, Darius Artach'hast, le fils

d'Esther, monta sur le trône et il permit de nouveau, la construction du Temple. Esther lui suggéra de confier à Ezra la gérance sur tous les juifs en Israël, et le pouvoir, en tant que juge suprême, de conduire les juifs dans les chemins de la Torah, tout en respectant les lois Perses, de payer les impôts. Artach'hast approuva sa requête, et il précisa toutes les modalités dans un document qu'il confia à Ezra : « Voici la copie de la lettre donnée par le roi Artach'hast à Ezra, Cohen et scribe, enseignant les commandements et les lois de D-ieu concernant Israël... Et toi Ezra, selon la sagesse de D-ieu que tu possèdes, établis des juges et des magistrats qui appliquent la justice pour tout le peuple de l'autre côté du fleuve, à tous ceux qui connaissent les lois de ton D-ieu; et fais-les connaître à ceux qui ne le connaissent pas. Quiconque n'observera pas ponctuellement la Loi de ton D-ieu et la loi du roi (les impôts) sera condamné à la mort, au bannissement, à une amende, ou à la prison », (Ezra, 7, 11-21). Grâce à ce procédé, Ezra réussit à amener les juifs à se séparer de leurs femmes non-juives, et ils acceptèrent tous de suivre les lois de la Torah : « Ils promirent avec serment et jurèrent de marcher dans la Torah de D-ieu, transmise par Moché, serviteur de D-ieu, d'observer et de mettre en pratique tous les commandements de D-ieu », (Néhémie, 10, 30). Dans ses derniers versets, la Méguila explique donc que les impôts qu'imposa A'hachvéroch, sans doute encaissés par le premier ministre Mordékhaï, furent bénéfiques pour les juifs, puisque le roi Perse accepta la reconstruction du Temple. L'honnêteté et les œuvres de bienfaisance de Mordékhaï furent notoires, et inscrites dans les annales de Mède et Perse.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- Hachem demande à Moché de compter les Béné Israël à travers le Ma'hatsit Hachékel.
- Hachem donne à Moché plusieurs autres mitsvot concernant le Michkan.
- Hachem rappelle à Moché qu'il faut garder le Chabat.
- Alors que Hachem donne la Torah à Moché, les Béné Israël, impatients, créent un veau avec de l'or amassé.
- Moché voyant le veau d'or, casse immédiatement les lou'hot et les Léviim tuent 3000 hommes directement impliqués dans cette catastrophe.
- Moché remonte chez Hachem afin qu'il pardonne les Béné Israël.
- Une fois pardonnés, Hachem lui propose les deuxièmes lou'hot.
- Hachem rappelle à Moché de garder les fêtes et de ne pas se rapprocher dangereusement des goyim.
- Moché redescend après 40 jours et 40 nuits avec la Torah, il était resplendissant. Le peuple avait peur de s'approcher de lui.

Pour aller plus loin...

1) Les Tossafots rapportent dans le Mochav Zékénim qui disent qu'une fête existera toujours. Laquelle et pourquoi ? (34-22)

2) La Guémara (yoma 62b) dit qu'il est interdit de compter les Béné Israël même si c'est pour une Mitsva. Comment faire alors pour savoir s'il y a 10 personnes pour le Minyan à la synagogue ?

3) Le Rachba explique que la raison pour laquelle on fait nétilat yadaïm le matin au réveil est qu'on agit comme le Cohen qui se lavait les mains au Kyor avant de commencer son service. Le Cohen se lavait aussi les pieds ! Pourquoi ne se lave-t-on pas les pieds aussi ? (30-19)

4) Combien d'appellations peut-on recenser à Jérusalem dans le Midrach Chir Achirim et le Midrach Agadol ?

5) Parmi les composants de la Kétoret, il y avait le «Kinémone Bossem» le Panéa'h Raza dit qu'une Halakha importante le concernait, laquelle ? (30-23)

Mordekhaï Guetta

Abonnements

Il est possible de recevoir par courrier ce feuillet (26€/an).

Il est également possible de recevoir chaque semaine 7 exemplaires de Shalshet News que vous pourrez mettre à la disposition des membres de votre synagogue. (15€/mois)
shalshet.news@gmail.com

Halakha de la Semaine

Le Kadich

Question : "Quelle attitude doit-on adopter pendant la 'hazara et le kadich" ?

Il est rapporté dans le choul'han Aroukh (siman 124,7) la chose suivante: "Celui qui parle pendant la 'hazara est appelé un fauteur et sa faute sera trop lourde à porter et on a le devoir de le réprimander par la suite".

Il est donc impératif que chacun des fidèles se taise et se concentre pendant la récitation de la 'hazara.

De plus, le Michna Beroura rajoute qu'il ne faut pas non plus s'occuper d'autre chose pendant la 'hazara, même s'il s'agit d'une Mitsva (comme étudier, plier ses Téfilin ou ramasser la Tsédaka) car il est un devoir d'écouter la 'hazara attentivement en répondant : "Amen" à chaque berakha avec kavana .

Cela s'applique même dans le cas où il y a plus de 10 personnes qui écoutent déjà attentivement la 'hazara, car en effet, le 'Hatam Sofer rapporte que la 'hazara constitue l'essentiel de la Tefila betsibour .

Il est important de préciser également que selon le Zohar et le Arizal, la 'hazara a encore plus d'importance que la Amida récitée à voix basse. Nous sommes tenus de nous concentrer pendant la récitation de celle-ci au même titre que lorsque nous récitons notre propre Amida (voir Yessod véchorech vavoda chaar 5 perek 6).

Concernant le Kadich, son importance est au moins aussi grande que la 'hazara.

Le Choul'han Aroukh Arav explique que s'interrompre pendant qu'une louange à Hachem est en train d'être dite, est un grave manque de respect.

[Basé sur le Piské Techouvot]

David Cohen

Réponses aux questions

- 1) Chavouot. **Rabbi Haïm Paladji** explique que du fait que la Torah est éternelle, sa fête l'est aussi.
- 2) **Rachi** dit qu'on les compte à l'aide de Psoukim dans Tehilim(5-8)" "היכל קדשך ביראתך... אני ברב חסדך C'est un verset qui contient 10 mots.
- 3) Le **Ma'hatsit Achekel** explique que c'est parce qu'on doit juste ressembler au Cohen, mais ne pas être complètement identique.
- 4) 76 appellations.
- 5) Il était passoul s'il venait d'en dehors de Jérusalem. En effet, « Vekinemon bessem » = 588 = Jérusalem.

Haftara

La Paracha nous décrit la faute du veau d'or ; Moché Rabbenou, à sa descente du Har Sinai ,va réprimander le peuple, ; il détruisit le veau d'or, fit exécuter les coupables et exhorta les juifs à faire téchouva. Dans la Haftara, le prophète Eliahou fit face également à tout le peuple au Har Carmel. Il incita les Bné Israël à faire téchouva, ainsi qu'à punir de mort les prêtres de Baal. Elle correspond pour les Ashkenazim, à la quasi-totalité du chapitre 18 du 1er livre des Rois (les sépharadim commencent au verset 20). Sous le règne du roi A'hav, le royaume d'Israël s'adonnait à l'idolâtrie. Protégés par sa femme Izéval (la femme de ce dernier), les prêtres de Baal et de Achéra imposaient leur culte étranger aux juifs. Le roi s'était permis de se moquer

devant le prophète Eliahou des malédictions écrites dans la Torah qui ne s'accomplissaient pas malgré l'idolâtrie qui régnait dans tout le Royaume. Eliahou décréta alors une longue famine. Au début de notre haftara, nous sommes déjà à la 3ème année et elle avait atteint son paroxysme. Hachem va décider de mettre fin à cette famine, par pitié pour Son peuple. Eliahou va d'abord aller à la rencontre du prophète Ovadia, qui est aussi l'intendant du Roi A'hav, et lui ordonne de faire venir le roi. Celui-ci se présente à Eliahou qui lui demande de rassembler tous les faux prophètes du pays sur le Mont Carmel et ce, en présence de tout le peuple. Le prophète s'adresse à l'assistance : « jusqu'à quand balancerez vous entre 2 attitudes ? ». Pour convaincre les Bné Israël à revenir vers Hachem, il lance un défi aux faux prophètes,

Aire de Jeu

Charade

Mon 1er est un bœuf anglais.
Mon 2nd est nécessaire pour avoir une bonne conduite.
Mon 3eme soustrait.
Mon 4eme est souvent dans tous ses états.
Pour obtenir mon tout, la calculatrice n'est pas autorisée.

Jeu de mots

Paradoxe: quand l'attention monte, on n'écoute plus personne.

Devinettes

- 1) Quel était le nom de l'encens qui n'avait pas une bonne odeur ? (Rachi, 30-34)
- 2) Qui était Le bras droit de Betsalel ? (31-6)
- 3) Mon petit-fils a pris une part active à l'édification du Michkan. Qui suis-je ? (31-2)
- 4) A combien de » Log « équivaut un « ine » ? (Rachi, 30-24)
- 5) Comment la Torah qualifie-t-elle quelque chose d'important ? (Rachi, 30-23)

Enigmes

Enigme 1 :

Comment est-ce possible qu'un homme ayant mangé de la viande il y a plus de 6h révolues, n'ayant pas de viande coincée entre ses dents, il lui est interdit de consommer des produits laitiers?

Enigme 2 :

Plus j'ai de gardiens moins je suis gardé, moins j'ai de gardiens plus je suis gardé. Qui suis-je ?

Réponses N°70 – Tetsavé

Charade : Mille – Watt – Haie - Veine

Enigme 1 : Ichay, David, Nathan.

Enigme 2 : Celui qui parle en premier a les cheveux noirs. De plus, comme c'est le sculpteur Blanc qui répond et qu'il ne peut être le violoniste qui s'appelle Noir, c'est donc le poète qui s'appelle Roux.

Donc nous avons:

Le sculpteur Blanc qui a des cheveux roux.

Le violoniste Noir qui a des cheveux blancs.

Le poète Roux qui a des cheveux noirs.

Réponse N°71 – Pourim

Charade : mai – gui – lattes - Esther

שבת שלום

leur proposant d'offrir un taureau à Baal leur divinité. Il faudra le dépecer puis le placer sur une pile de bois ,mais sans y mettre le feu. Lui aussi fera de même, avec un autre taureau. Le D-ieu qui répondra en envoyant le feu sera le vrai D-ieu. Les 450 prêtres de Baal se mirent à crier depuis le matin jusqu'à midi, mais aucune réponse n'arriva. Eliahou appela alors tout le peuple. Il construisit un autel avec 12 pierres, selon le nombre de tribus puis creusa une énorme tranchée autour. Il arrangea le bois, y plaça le taureau en demandant à ses élèves de verser de l'eau sur l'autel et dans le fossé. Alors un feu descendit du ciel et consuma le sacrifice, le bois, les pierres et toute l'eau. Tous les juifs assemblés, tombèrent sur leur face et s'écrièrent « Hachem est le vrai D-ieu, Hachem est le vrai D-ieu ! ».

A la rencontre de notre histoire

La septième expulsion des Juifs de France (1394)

L'année 1394 a connu le septième édit d'expulsion des Juifs de France, le troisième en un siècle. La France, un siècle après l'Angleterre et un siècle avant l'Espagne et le Portugal, sera volontairement et durablement exempte de Juifs.

L'origine

En 1380, alors que le roi de France Charles V est en train de mourir, il passe l'ordre d'augmenter les impôts car le pays connaît une grave crise économique. Les bourgeois viennent se plaindre et affirment ne plus avoir l'argent. Le seul argent qu'ils ont, c'est l'argent des prêteurs juifs, un argent qu'ils doivent rembourser. Le seul moyen de remettre les comptes à zéro selon eux était de réclamer l'expulsion des Juifs. Ainsi, ils n'auront jamais à rembourser qui que ce soit. Une demande accueillie favorablement par le roi qui voulait satisfaire la bourgeoisie.

Les persécutions

Dès le lendemain, des pillards commencent par se répandre dans les maisons des receveurs publics, ils brisent les caisses et prennent l'argent qu'elles contiennent ; les tarifs et les registres sont déchirés ; puis, ce premier exploit accompli, ils se portent vers le quartier des Juifs et pillent une quarantaine de maisons remplies de meubles précieux, de pierreries et d'autres objets de valeur mis en gage par des emprunteurs. Quelques-uns de ceux-ci profitent même de l'occasion pour retirer les promesses ou reconnaissances qu'ils avaient souscrites. Plusieurs de ces Juifs sont massacrés chez eux, d'autres parviennent à se sauver et à gagner le Châtelet, où ils demandent à être enfermés pour se trouver en sûreté. On leur enlève alors leurs enfants qu'on fait baptiser de force à Notre-Dame. En 1381, le jeune roi Charles VI dit « le Bien Aimé » puis « le Fou », exige du régent qu'il prenne des mesures pour que les Juifs soient rétablis dans leur demeure.

Quelques jours plus tard, certains Juifs vont se cacher dans l'Abbaye de Saint-Germain des Prés. Ils prennent avec eux tout leur or et les objets précieux. Cette nouvelle attise les haines. Et il n'en faut pas plus pour que des assaillants viennent attaquer les Juifs dans l'Abbaye. Chacun s'arme comme il

peut, et on parvient à enfencer les portes. Après avoir massacré quelques serviteurs de l'abbaye et pillé les objets les plus précieux qu'ils ont découverts, les envahisseurs se retirent et se portent vers la rue des Juifs, qui est alors quasi exclusivement habitée par des Israélites. Ceux qui peuvent se sauver se hâtent de fuir ; quant aux autres, ils sont fort maltraités, et, pendant trois ou quatre jours, leurs maisons sont livrées au pillage. Encouragés par le succès, les émeutiers, dont le nombre grossit toujours, continuent à se porter à tous les excès, et ils décident d'aller rompre le pont de Charenton, afin d'empêcher les troupes royales de pénétrer dans Paris ; mais la crainte de s'éloigner du centre de la ville où ils se trouvent soutenus, les empêche d'exécuter ce projet, et ils se contentent de se répandre dans les divers quartiers et de continuer la chasse aux Juifs.

L'ordre rétabli, l'expulsion peut commencer

L'ordre est rétabli par une répression féroce, mais la guerre avec l'Angleterre et avec les provinces continue. Le mécontentement populaire reste fort, on accuse les Juifs de tout : des finances laborieuses du royaume, de la misère et de la famine, d'empoisonner les puits en connivence avec les lépreux, des épidémies et des origines de la peste et même d'être responsables de la folie du roi. L'Église poursuit sa propagande vénéneuse. Le retour au judaïsme d'un converti, Denis Machault, est un prétexte qui tombe à point pour contenter et calmer la population parisienne ainsi que les bourgeois : les responsables sont flagellés en place publique et finalement, par une loi du 17 septembre 1394, le roi Charles VI bannit définitivement, « sans exception ni privilège », les Juifs qui demeurent encore dans son royaume (ceux-ci n'étant plus que quelques centaines en raison des précédentes expulsions). Il leur donne jusqu'au 3 novembre pour partir mais leur permet de réaliser leurs créances et de vendre leurs biens puis les fait protéger le long de leur trajet jusqu'aux frontières du royaume durant l'hiver 1395. Ils vont vers l'Allemagne, la Savoie, la Provence et les États du pape ainsi qu'en Terre Sainte et dans les États ottomans notamment des Balkans fraîchement conquis, invités par le sultan Bajazet 1er.

Il n'existera plus de communauté juive en France jusqu'au XVIème siècle.

David Lasry

Recherche Paracha

Dans la paracha de la semaine il est question de la faute du veau d'or.

Au moment où ce dernier sortit du feu, le peuple s'exclama (32/4) : " Voici ton dieu Israël qui t'a fait monter d'Egypte!"

Question: comment se fait-il que le peuple ait pu se tromper et en arriver à clamer une telle ineptie en assimilant l'image du veau à la sortie d'Egypte? D'autant plus qu'il n'avait pas demandé à Aaron une forme de divinité spécifique ne sachant laquelle serait adéquate pour remplacer Moché!?

(Cf Rachi, Ramban sur le pluriel utilisé lorsque le peuple est venu interpeller Aaron)

Élément de réponse Keli Yakar

La maison d'Hachem

Nous sommes en pleine visite de la Azara, la cour la plus sainte du Beth Hamikdash. Nous avons déjà visité plusieurs pièces. Je reviens vers vous devant la porte Nikanor, pour visiter les 2 pièces les plus proches de vous. Elles sont en partie incrustées dans l'épaisseur du mur de la Azara comme vous pouvez le constater. Celle à votre gauche, c'est la salle de Pinhas l'habilleur; c'est là que les Cohanim déposent leurs vêtements, il y avait 96 "casiers", 4 pour chacun des 24 groupes de Cohanim. Sur chaque casier était écrit, le nom de l'habit, pour que les Cohanim puissent ranger les vêtements ordonnément. Si cette pièce est appelée au nom de Pin'has, c'est parce que le premier à s'être occupé de la préparation des habits et à leur tissage s'appelaient ainsi. Ce nom n'a pas changé depuis.

Celle à votre droite, était la pièce permettant la préparation de la Min'ha (offrande) offerte par le Cohen Gadol tous les jours. Il en offrait une partie le matin et une partie l'après-midi. Elle fut placée ici, pour faciliter sa préparation. En effet, comme expliqué dans les derniers numéros, derrière la porte Nikanor, on trouve la salle de l'huile. Dans cette pièce, il y a aussi la farine et le sel. La farine et l'huile sont les éléments permettant de faire la Min'ha.

Moché Uzan

Question à Rav Brand

Question : Il est écrit dans Yéhochou'a 4, 13 : « Environ 40 000 soldats armés, équipés pour la guerre, s'avancèrent pour le combat, devant l'Éternel, en direction des plaines de Jéricho. » Dans le passage avant, nous voyons que les prêtres avec l'arche de l'alliance rattrapent le reste du groupe.

Ensuite, nous voyons que les soldats marchent devant l'Éternel. Mais pourquoi marcher devant l'Éternel, n'est-ce pas Lui qui marche devant nous ?

Ensuite, nous voyons que Yéhochou'a dit aux prêtres de sortir du Jourdain, ils avaient l'air toujours à la même place qu'avant de remonter à la tête du peuple. Y a-t-il un "problème" de chronologie dans ce récit ?

1) Les 40 000 soldats sont les guerriers des tribus de Ruben et Gad et de la moitié de Ménaché : "Les fils de Ruben, les fils de Gad, et la demi-tribu de Ménaché, passèrent en armes devant les enfants d'Israël, comme Moïse le leur avait ordonné. Environ 40 000 hommes, équipés pour la guerre et prêts à combattre, passèrent devant l'Éternel" (4, 12-13).

Moché n'a offert la Jordanie aux tribus de Ruben et Gad qu'à condition qu'ils passent le Jourdain devant D.ieu et qu'ils conquièrent le pays devant D.ieu : "Moché leur dit : Si vous faites cela, si vous vous armez (*Hé'haltzou*) pour combattre devant l'Éternel, si tous ceux de chez vous qui s'arment passent le Jourdain devant l'Éternel, jusqu'à ce qu'il ait chassé ses ennemis loin de Sa face..." (Bamidbar 32, 20-21). Ainsi, ces deux tribus marchèrent alors devant l'Arche Sainte. Par contre, les autres tribus marchaient derrière, et Moché avait nommé la tribu de Dan comme dernière : "La bannière du camp des fils de Dan partit, avec ses corps d'armés : elle formait l'arrière-garde (*Méaséf*) de tous les camps" (Bamidbar 10, 25).

Cela est en fait le sens des versets dans Josué : "Il dit au peuple : Marchez, faites le tour de la ville, et que les hommes armés (*Hé'haloutz*) passent devant l'Arche" (Josué 6, 7). Ce sont les tribus de Ruben et Gad. Puis la tribu de Dan marchait en dernier, après l'Arche : "Les hommes armés (*Hé'haloutz*) marchaient devant les sacrificateurs qui sonnaient des trompettes, et l'arrière-garde (*Haméasef*) suivait l'Arche" (6, 9).

2) Concernant le passage du Jourdain, le texte précise que, dès que les pieds des Cohanim avaient touché l'eau, celle-ci s'arrêta de couler : "Quand les sacrificateurs qui portaient l'Arche furent arrivés au Jourdain, et que leurs pieds furent mouillés au bord de l'eau, le Jourdain regorgea par-dessus toutes ses rives tout le temps de la moisson, les eaux qui descendaient d'en haut s'arrêtèrent, et s'élevèrent alors en un monceau..." (Josué 3, 15-16).

Comme ils portaient de l'Est vers l'ouest, leurs pieds touchèrent le bord Est du Jourdain, et là, ils restèrent bloqués jusqu'à ce que tous les juifs passèrent. Puis, après que tous les juifs finirent d'y passer, les Cohanim sortirent de l'eau vers la terre ferme : "Lorsque les sacrificateurs qui portaient l'Arche de l'alliance de l'Éternel sortirent du Jourdain, se déplacèrent alors les plantes des pieds des Cohanim vers la terre sèche puis les eaux du Jourdain retournèrent à leur place, et se répandirent comme avant sur tous ses bords" (4, 18). Le verset n'indique pas que les Cohanim ont traversé le Jourdain, mais qu'ils sont montés, en déplaçant leurs plantes des pieds. C'est-à-dire, qu'ils sortirent par le même côté qu'ils empruntèrent pour rentrer, à l'Est du Jourdain. Comment ont-ils rejoint les juifs ? D'après le Talmud, l'Arche les transporta au-dessus du Jourdain. Ce miracle eut lieu ainsi devant les juifs dans le verset : "Lorsque tout le peuple eut achevé de passer, l'Arche et les sacrificateurs passèrent devant les yeux du peuple" (Josué 4, 11, Rachi).

La Force de la Prière

Dans notre Paracha, Hachem ordonne à Moché de confectionner les Kétoret. Ce mélange de 11 encens était brûlé à l'intérieur même du Kodech, alors que les sacrifices, eux, n'étaient offerts que dans la cour du Michkan. Le Midrach y voit là une preuve de l'importance majeure des Kétoret. Aujourd'hui, nous n'avons plus la possibilité de les faire, mais nous nous efforçons au moins de les réciter, et ceci 3 fois par jour.

La combustion de ces 11 espèces dégagait une odeur agréable, pour les hommes et pour Hachem. Pourtant, parmi celles-ci, il y en avait une : le 'Hèlbéna qui émettait une odeur désagréable.

Pourquoi faisait-elle partie de ce mélange ? Avait-elle bien sa place dans cet ensemble à l'odeur si délicieuse ?

Rachi explique (Chémot 30,34) que la

présence indispensable du 'Hèlbéna nous rappelle que tout le monde a sa place lors d'une Téfila collective, y compris les fauteurs. La Guémara (Keritout 6b) dit même : « Tout jeûne dans lequel n'est pas associé ceux qui ont fauté, n'est pas un jeûne » (c'est-à-dire qu'il ne peut jouer son rôle d'expiation).

Il ressort donc que la présence de réchaïm n'est pas seulement tolérée mais véritablement primordiale pour que la prière soit acceptée, à l'image de cet encens que l'on se devait d'intégrer malgré son odeur.

Nous retrouvons cette idée dans le bouquet du Loulav. Là-bas, chaque espèce représente un type de juifs. La Arava, quant à elle, symbolise celui qui n'a ni Torah, ni bonne action à son actif. Pourtant, son absence auprès des 3 autres rend impossible l'accomplissement de la Mitsva. Comment comprendre dans chacun des cas la nécessité

de cette présence ?

Le Ran explique que le 'Hèlbéna, bien que doté d'une mauvaise odeur, permet, une fois associé aux autres, de bonifier l'odeur globale du bouquet. Ce Ran peut s'expliquer de la manière suivante : chaque juif possède une particularité que, seul lui peut apporter. Malheureusement, parfois, cette sensibilité ne parvient pas à s'exprimer convenablement à cause des fautes qui la masquent. Mais, en s'associant aux autres, les fauteurs, influencés positivement par la communauté, parviennent à leur tour à faire profiter à l'ensemble, de leur propre personnalité. La présence de chacun n'est donc pas seulement utile mais bien indispensable.

La force de notre téfila dépend donc de notre capacité à attirer autour de nous tout celui qui est animé par la volonté de faire partie du bouquet. (Darach David)

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Nathan est un bon garçon. Il donne beaucoup de satisfaction à ses parents de par son comportement et ses notes exceptionnelles à l'école. La fin de l'année arrivée, il obtient son bac avec mention "Très Bien", ce qui annonce de grandes études et dans les meilleurs facultés. Évidemment, il passe tout d'abord une année à la Yéchiva pour bien entamer sa vie d'adulte en partant sur de solides bases et se met ensuite à la recherche d'une bonne école où il pourra entreprendre ses études d'architecte. Ayant le choix entre plusieurs écoles, il finit par choisir l'école la plus loin de chez lui mais qui lui permettra d'obtenir son diplôme de manière sûre. Les premiers jours de la rentrée lui sont assez pénibles du fait du trajet éreintant dans les transports en commun et, le soir venu, il n'a plus la force pour accomplir sa Mitsva favorite : l'étude de la Torah. Il profite donc des quelques jours de congés de son père pour lui emprunter sa voiture afin de tester le temps que lui prend le trajet en voiture et voir s'il est intéressant ou non à acheter sa propre auto. Mais là encore, il n'est pas satisfait car le trajet lui prend le double du temps du fait des embouteillages. Nathan ne sait plus quoi faire... Après quelques jours de réflexions, il arrive à la conclusion que la meilleure des solutions serait d'acheter un scooter mais, au moment où il en parle à ses parents, il reçoit un "Non" catégorique de la part de sa mère, disant que ceci est très dangereux. Nathan est grandement embêté. Ayant toujours écouté ses parents, il

se demande si cette fois aussi, il a le devoir de suivre leur parole ou bien s'il peut ne pas les écouter étant donné le grand besoin ?

Le Rav Zilberstein explique tout d'abord, que bien qu'il existe réellement un danger dans la conduite d'un deux-roues, il n'est pourtant pas interdit d'utiliser un scooter quand on en a une forte utilité et cela puisqu'il n'arrive rien à une grande partie des conducteurs, donc on ne peut considérer cela comme se mettre en danger (ce qui est interdit par notre Torah). Par rapport à l'interrogation de Nathan, le Rav rapporte le Noda Biyouda (Y"D 10) qui pose la question à savoir est-ce qu'un juif a le droit de faire chasseur du fait du risque encouru. Il répond que si cela est pour le plaisir, c'est interdit puisque notre Torah nous ordonne de faire attention à notre santé (en plus d'autres interdits). Cependant, si c'est un pauvre et que c'est pour son gagne-pain on permettra car le danger n'est pas très important (voir là-bas pour des probabilités précises). D'après cela, il serait permis d'utiliser un scooter si l'on en a un réel besoin. Mais, le Rav nous dit que si sa mère le lui interdit, il n'en aura pas le droit car il lui créera du stress et de la peur (peut-être même qu'elle n'en dormira pas la nuit). Bien que certains décisionnaires pensent qu'un enfant n'a pas le devoir d'écouter ses parents dans les choses qui ne les regardent pas, ici, il ne devra pas passer outre les paroles de sa mère puisqu'il entraîne à ses parents de la peur et du stress.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

"Souviens-Toi d'Avraham, Yits'hak et Israël Tes serviteurs..." [32, 13]

Rachi explique : "s'ils méritent la mort par le feu, souviens-Toi d'Avraham qui fut prêt à mourir pour Toi par le feu à Our Kasdim, s'ils méritent la mort par l'épée, souviens-Toi de Yits'hak qui a tendu son cou lors du sacrifice sur le mont Moria, s'ils méritent l'exil souviens-Toi de Yaacov qui s'est exilé à Haran. Et si leurs mérites sont insuffisants pour les sauver, que me dis-Tu? Et Je ferai de toi une grande nation. Mais si un siège planté sur trois pieds ne résiste pas devant Toi à l'heure de Ta colère, comment un siège posé sur un seul pied le pourrait-il ?"

Le sifé 'Ha'hamim ramène la question suivante :

Moché Rabéno aussi descend de Avraham, Yits'hak et Yaacov donc un peuple issu de Moché Rabéno serait un peuple qui aurait comme ancêtre Avraham, Yits'hak et Yaacov alors pourquoi Moché appelle-t-il cela une chaise à un pied ? En effet, le peuple qui serait issu de Moché Rabéno devrait lui aussi bénéficier du mérite d'Avraham, Yits'hak et Israël.

On pourrait répondre de la manière suivante :

Utiliser un mérite d'une personne veut dire récompenser la personne pour ses mérites et évidemment on ne va pas punir une personne pour ses mérites.

Or, dire que ce nouveau peuple qui serait créé à partir de Moché Rabéno bénéficierait du mérite d'Avraham, Yits'hak et Israël, justifierait, légitimerait et encouragerait la création de ce nouveau peuple et, par conséquent, l'élimination ('has vécha-lom) du peuple actuel et ce serait donc une punition pour Avraham, Yits'hak et Israël. En effet, un père n'accepterait jamais qu'on tue son enfant en lui promettant de lui en donner un autre.

Ainsi, on ne peut pas accorder le mérite des Avot à ce nouveau peuple car cela reviendrait à punir les Avot. C'est cela l'argument de Moché Rabéno. Après avoir demandé de sauver ce peuple par le mérite des Avot, Moché dit que même si cela n'est pas suffisant, il n'y a de toute façon pas le choix. S'il y a une alternative de créer un nouveau peuple, on ne pourrait pas utiliser le mérite des Avot pour le protéger car ce serait une souffrance et une punition pour les Avot et, n'héritant pas du mérite des Avot, ce nouveau peuple ne serait pas viable. C'est pourquoi il n'y a pas le choix que de garder ce peuple.

Mordekhai Zerbib